



Éditorial

Alain Ducouso-Lacaze

DANS **DIALOGUE** 2006/3 n^o 173 , PAGES 3 À 11
ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 0242-8962

ISBN 274920626X

DOI 10.3917/dia.173.0003

Date de mise en ligne : 01/11/2006

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-dialogue-2006-3-page-3?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour érès.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Éditorial

ALAIN DUCOUSSO-LACAZE
RÉGINE SCELLES

La revue *Dialogue* a toujours soutenu et alimenté des débats qui animent les chercheurs et les praticiens concernant la famille et le couple. Elle n'a jamais hésité à s'intéresser aux questions qui font débat au sein de la communauté des praticiens, des chercheurs en sciences humaines et, en particulier, des psychanalystes. Force est aujourd'hui de constater que les sociologues de la famille s'intéressent davantage à la question de l'homoparentalité que les psychologues et surtout les psychanalystes, en témoigne le peu de publication sur la question. Si Freud (1920), dans *Psychogenèse d'un cas d'homosexualité féminine*, avait montré comment cette situation nous obligeait à nous interroger sur la complexité des rapports entre sexe anatomique, caractères sexuels psychiques et choix d'objet, les psychanalystes, encore aujourd'hui, se sont peu exprimés sur la question.

Ce numéro se concentre sur la manière dont le parent vit sa parentalité, sur la manière dont il pense, perçoit son enfant et se pense en relation avec lui. Tous les travaux présentés posent l'importance pour le chercheur et le praticien de prendre au sérieux la parole des parents sur leur propre rôle.

Dans ce numéro, il est question d'homoparentalité, mais les cas présentés montrent que parfois les personnes qui font un choix préférentiel d'un objet d'amour de même sexe qu'eux ont ou ont eu des relations sexuelles et amoureuses avec des personnes d'un autre sexe que le leur, cela pas seulement au

moment de l'adolescence. De fait, le processus qui conduit au choix d'objet d'amour à l'âge adulte est complexe. Il est lié à l'histoire familiale mais également à la manière dont le sujet s'est et se construit encore dans une bisexualité psychique. Ainsi, que les couples homosexuels expriment un désir d'enfant, désir éminemment individuel mais formalisé avec un autre, oblige à repenser peut-être à l'étrange familiarité du désir et de l'amour pour « l'autre » de même sexe que soi.

Les couples dont il est question dans ce numéro construisent des scénarios d'alliance qui demandent à être mis en regard d'un tiers, tiers qui sont très présents dans la manière dont ces parents vivent leurs liens avec leurs enfants. Tous ou presque soulignent avec force l'importance de leurs propres figures parentales dans leur manière de se vivre, de se penser, de se projeter parents de leur enfant. Si cela n'est pas spécifique aux couples homosexuels, il apparaît que ce regard peut peser d'un poids très lourd sur cette expérience.

La dimension interdisciplinaire de ce numéro, puisque un avocat, des sociologues, des psychologues et un psychanalyste s'y expriment, vise à favoriser la pensée à l'articulation de l'expérience d'une société donnée et celle des sujets singuliers qui la composent.

La clinique des patients homosexuels confronte le praticien à ses propres contre-attitudes, idéologies qui produisent évidemment des effets dans le contre-transfert, en situation thérapeutique mais également dans la manière de recueillir et d'analyser le matériel en situation de recherche. En effet, le chercheur ou le praticien participent à la construction du réel qu'ils explorent, du recueil du discours à son analyse. Aussi est-il indispensable, même dans un protocole de recherche, que l'auteur explicite et tienne compte de ses a priori sur la question.

Les couples qui acceptent de rencontrer le chercheur sont, le plus souvent, ceux qui veulent, d'une certaine manière, témoigner pour faire avancer une cause, ce qui ne veut pas dire d'ailleurs que leur discours n'est pas à même de nous aider à saisir ce qu'ils vivent. C'est en partie la raison pour laquelle aucun des auteurs – hormis Virginie Descoutures – n'évoque des cas dans lesquels la parentalité aurait été en souffrance. Ce qui évidemment ne veut pas dire que les couples homosexuels, davantage que les couples hétérosexuels, sont à l'abri des conflits parfois douloureux et pathogènes dans les liens avec leurs enfants ou qu'ils auraient davantage que les autres de ressources psychiques pour y faire face. Il y a là un biais bien connu du chercheur : seuls des cliniciens rencontrant des parents homosexuels et leurs enfants, dans le cadre d'une pratique de soin, pourraient contribuer à construire une vision davantage plurielle de ce que vivent ces parents.

Il n'est pas de mois où ne paraisse un livre, où ne se déroule une conférence sur la « parentalité », terme qui laisse en point d'interrogation ou ferait peut-être oublier la question de la « parenté ». Certains évoquent le fait qu'à terme

nous serions peut-être amenés à parler d'hétéroparentalité, de monoparentalité, de parentalité plurielle, de coparentalité, de parentalité substitutive, de parentalité additionnelle... Toutes ces expressions montrent à quel point notre société se trouve prise dans une mouvance des parcours sexuels et amoureux singuliers qui ont une influence, colorent, spécifient le lien de l'adulte à celui qu'il reconnaît comme étant son enfant, dans un rapport d'amour, de responsabilité choisie par l'individu et reconnue, ou non, secondairement par la société.

Le vocable « homoparentalité », créé par l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL), désigne un ensemble de situations suffisamment variées pour que d'aucuns estiment plus judicieux l'usage du pluriel : homoparentalités (Cadoret et coll., 2006). On sait en effet qu'il existe quatre formes de configurations familiales avec des parents homosexuels :

1. La recomposition familiale avec un partenaire du même sexe après une union hétérosexuelle.
2. Un système de coparentalité où un homme et une femme homosexuels, seuls ou en couple, se mettent d'accord pour avoir un enfant dont le temps de vie sera partagé entre les deux foyers.
3. L'adoption par un adulte homosexuel vivant en couple ou non.
4. Enfin un couple de même sexe peut avoir un enfant grâce à une insémination artificielle avec donneur – IAD – (couple de lesbiennes) ou bien grâce à une maternité pour autrui (couple de gays).

Mais appréhender ce vocable à partir de sa seule fonction descriptive serait extrêmement réducteur. Il est aujourd'hui le révélateur d'une série de questions adressées aussi bien à la société démocratique qu'aux sciences humaines : sociologie, anthropologie, psychologie, psychanalyse.

Perspectives politiques

En France, l'APGL affiche sans ambiguïté que l'un de ses objectifs est politique. Il s'agit, pour elle, d'œuvrer en vue d'obtenir de l'Assemblée nationale une redéfinition des principes légaux de filiation et de parenté. D'autre part, dans plusieurs pays d'Europe, le thème de l'homoparentalité, et donc du droit à la filiation pour des couples homosexuels, est entré dans le débat démocratique ou figure parmi les thèmes sur lesquels les partis politiques, et leurs candidats aux élections, se doivent de prendre position.

Cette évolution récente pose des questions en termes politiques que les autres changements de la famille n'avaient pas posées de manière aussi radicale, dans la mesure où ces changements ne mettaient pas en cause le caractère

fondateur, dans notre système de parenté et de filiation, de la différence des sexes des parents.

Rappelons qu'une société dite démocratique prétend définir elle-même ses lois et ses normes. En cela elle est autonome, par opposition aux sociétés dites hétéronomes qui pensent que lois et normes leur ont été données par l'ordre divin. Ainsi dans la société dite démocratique les lois et les normes, en tant que produites par les humains, sont soumises au changement résultant de la délibération démocratique. Elles ont un caractère historique. Mais est-ce vrai pour toutes ? Certaines normes ou lois n'échappent-elles pas à la logique de la délibération démocratique ? N'ont-elles pas un caractère transcendant ? C'était le cas, croyions-nous, des principes fondamentaux de notre droit de la filiation. En se situant au niveau politique, la revendication des parents gays et lesbiens vient interroger cette croyance.

Dans le même temps, c'est notre conception des rapports entre la politique et la famille qui se trouve interrogée. En quoi les principes qui gouvernent l'ordre familial relèvent-ils de la politique ? Quels rapports entre l'ordre politique et l'ordre familial ? Ces questions, bien sûr, ne sont pas nouvelles, mais elles avaient perdu une part de leur actualité. Probablement la simplification à outrance des théories des sciences humaines sur les principes universels de la pensée humaine ainsi que la psychologisation de nombreuses réflexions sur la famille n'y étaient-elles pas pour rien. Mais si l'on envisage, par une décision politique assumée en tant que telle, de modifier certains des principes fondamentaux de notre système de parenté, ces questions redeviennent essentielles. Il convient alors de mener une réflexion sur les relations entre les changements dans la famille et les changements dans la société. Notons que la réflexion sur le droit de la famille n'échappe pas non plus à cette mise en question, comme le montre l'article de Caroline Mécary, avocate.

À propos du changement, on peut distinguer deux attitudes, profondément ancrées dans l'imaginaire occidental. Pour la première, le changement relève du souhaitable, tant sur le plan moral que politique. Cette attitude, généralement, s'appuie sur le grand récit du progrès. Disons que, depuis le XVIII^e siècle, il existe une tendance à considérer non seulement que l'humanité change mais qu'en plus ce changement est orienté, il va vers du mieux. C'est la définition même de la notion de progrès. Avec la seconde attitude, le changement comporte forcément quelque chose d'inquiétant. Il est porteur de menaces et, à l'extrême, annonce le déclin de l'Occident. La sémantique cette fois est celle de la perte des valeurs, la perte des repères, voire de la catastrophe imminente. Le changement, du coup, devient extrêmement difficile à penser et l'on nous somme de prendre position : pour ou contre. Progressiste ou réactionnaire ?

Les premiers débats sur l'homoparentalité n'ont pas échappé à cette alternative et les représentants des sciences humaines n'ont pas toujours su s'en

extraire, montrant en cela que ces dernières ne sauraient se passer d'une réflexion sur les enjeux politiques de leurs savoirs et même de la construction de leurs objets de recherche.

Perspectives socio-anthropologiques

Ainsi pour penser l'homoparentalité on ne peut se dispenser de revenir sur un certain nombre de changements intervenus dans les sociétés démocratiques depuis une trentaine d'années. Ils ont particulièrement affecté la famille et la parenté mais n'ont pas pris naissance en leur sein. Il est plus exact de dire que la famille et la parenté ont été traversées par ces changements (Godelier, 2005). Au risque de simplifier à outrance nous dirons que ces derniers ont trouvé leur origine, d'une part, dans l'évolution des mœurs, et d'autre part, dans les progrès de la médecine.

La montée de l'individualisme en tant que valeur constitue l'une des lignes de force de l'évolution des mœurs. Elle s'est accompagnée d'un reflux de la référence à la morale et aux interdits avec une promotion de l'initiative individuelle et une valorisation du choix personnel dans tous les domaines de la vie, y compris celui de la vie affective. Cette évolution a eu des conséquences importantes sur la famille, qui a subi un mouvement de désinstitutionalisation ainsi qu'une transformation de la puissance paternelle en autorité parentale partagée. Dans ce contexte le désir de faire famille, chez les sujets homosexuels, a pu apparaître comme l'expression d'un choix personnel assumé en même temps que la manifestation de l'égalité qu'est censée garantir la démocratie. Par ailleurs la désinstitutionalisation offrait un cadre permettant de penser une famille avec des parents de même sexe, malgré l'impossibilité d'instituer certains liens de parenté.

Ce mouvement a aussi permis de penser une série de disjonctions là où l'ancienne institution familiale pensait une conjonction en fonction d'un principe commun. Ainsi, à la faveur des progrès de la médecine dans le domaine de la contraception, la sexualité a été disjointe de la procréation. Et cette disjonction a été confirmée lorsque, avec l'aide médicale à la procréation, la scène de la conception a été disjointe de la scène sexuelle. Les couples homosexuels qui s'engagent dans la procréation (recours à l'IAID ou coparentalité) reconduisent cette disjonction et la prolongent. Pour eux la disjonction entre procréation et sexualité est telle que le fait d'avoir une sexualité infertile par nature n'empêche plus (n'interdit plus ?) de procréer ou de devenir parent. Un tel changement s'accompagnera-t-il de la création de nouveaux rôles parentaux ? À partir d'une approche de sociologie compréhensive auprès de couples lesbiens, l'article de Virginie Descoutures soulève cette question.

Ajoutons une autre disjonction, entre parentalité et conjugalité cette fois. Avec l'augmentation du nombre de divorces, de plus en plus d'adultes ne par-

tageant plus une vie de couple sont par ailleurs parents des mêmes enfants. Là aussi le mouvement de désinstitutionnalisation a obligé à penser séparément ce que l'institution s'était efforcée de souder. Les adultes homosexuels qui s'engagent dans la coparentalité reprennent cette disjonction à leur compte, avec cette particularité qu'elle est, pour eux, première et non une conséquence de la rupture du lien conjugal.

L'article d'orientation anthropologique d'Anne Cadoret avec les deux situations familiales contrastées qu'elle étudie se situe dans le droit fil de cette réflexion. L'auteur montre bien que la question de l'homoparentalité n'a donc pas surgi ex-nihilo sur la scène du débat démocratique et des sciences humaines. Elle a été préparée par l'évolution de la société globale, et la penser ainsi permet d'avancer l'hypothèse selon laquelle certaines des prises de position à son égard sont aussi, et peut-être avant tout, des prises de position par rapport à l'évolution récente de nos sociétés. Comment nous situons-nous les uns et les autres entre la nostalgie d'une période révolue et les inquiétudes liées à des changements dont nous avons du mal à comprendre le sens ? Notons que dans le mouvement de désinstitutionnalisation, la revendication des familles homoparentales occupe une place paradoxale. Elle en est l'une des expressions mais, parce qu'elle réclame une nouvelle institution des liens de filiation et de couple, elle en indique la limite. Ainsi la mise en cause d'une forme historique de l'institution serait à différencier du rejet de toute institution. Cette demande d'une nouvelle institution vient nuancer une vision très actuelle de la famille qui tend à la considérer comme le lieu de l'avènement de liens à caractère privé, à dominance exclusivement affective et relevant des seuls désirs des membres du groupe.

Perspectives psychanalytiques

D'un point de vue psychanalytique le vocable même d'homoparentalité pose problème. En effet, quels sont les rapports entre l'orientation sexuelle, ou choix d'objet en termes freudiens, et la parentalité ? Étant entendu que cette dernière désigne l'ensemble des processus par lesquels on devient parent du point de vue psychique.

Au début, dans les débats, certaines confusions sont apparues. L'une d'elle a consisté à penser la parentalité à partir du choix d'objet sexuel, comme s'il allait de soi que la première était étroitement dépendante du second. Ainsi paraissait-il évident de juger de la capacité à être parent en fonction de ce que l'on sait, ou croit savoir, du type de choix d'objet, homosexuel ou hétérosexuel.

La seconde confusion s'enracine dans une sorte d'arasement de la complexité de la pensée freudienne sur la sexualité. La conduite est, en quelque sorte, devenue le référent à partir duquel est pensée la vie fantasmatique : aux

conduites homosexuelles tel type de fantasmes, aux conduites hétérosexuelles tel autre type. Or la vie psychique inconsciente ignore ce genre de dichotomie, les conduites hétérosexuelles pouvant s'accompagner de fantasmes homosexuels... et vice versa. Ainsi, selon une perspective strictement psychanalytique, et à supposer que ces deux notions possèdent une quelconque pertinence, rien n'interdit qu'existent, sur le plan imaginaire, de l'homoparentalité dans l'hétéroparentalité et de l'hétéroparentalité dans l'homoparentalité. Des analogies pourraient apparaître là où nous préférons percevoir la seule dissemblance qui, comme on le sait, nous protège de l'autre en nous-mêmes et de ses effets d'inquiétante étrangeté.

Ainsi se trouve mis en exergue combien la « fabrique » du sujet humain passe nécessairement par la question du sexuel et de la sexuation. Si les mots « parent », « parentalité », tentent de donner à cette position un caractère neutre et bisexué, pour autant l'artifice langagier ne résiste pas à une analyse plus fine. En effet, il y a bien du sexuel, de la sexuation, dans la parentalité ; la question est de savoir si le fait que les parents soient de même sexe change radicalement ou seulement à la marge cette question. L'article de François Pommier montrant combien le désir d'enfant prend place et sens dans la vie intrapsychique et intersubjective d'une patiente homosexuelle pointe que la fonction structurante du désir d'enfant, dans ce cas-là, n'est pas radicalement différente dans le cas de choix d'objet hétérosexuel.

Depuis une vingtaine d'années, les travaux psychanalytiques sur la parentalité ont permis de comprendre de mieux en mieux les processus psychiques conscients et inconscients à l'œuvre dans le devenir parent. Doit-on penser que l'homoparentalité est le lieu d'une expérience psychique étrangère à celle que nous connaissons ? Peut-il exister une expérience radicalement nouvelle de la parentalité ? Nous rejoignons le thème du changement mais cette fois-ci en référence à la théorie des processus inconscients. Or, depuis Freud, la théorie psychanalytique incite à penser une forme de permanence de ces processus indépendamment de leur mode de mise en forme selon les moments historiques et selon les cultures. Elle invite donc à interroger ce qui ne change pas en dépit de ce qui change. Ainsi appréhender l'expérience de la parentalité chez des sujets homosexuels peut amener à tenter de percevoir comment, pour eux aussi, elle s'inscrit dans le cadre des enjeux complexes de la succession des générations avec la réactualisation des enjeux œdipiens qu'elle suppose, ainsi que la mobilisation des identifications aux images parentales. Deux articles de ce numéro illustrent cette idée. Celui d'Emmanuel Gratton qui, à partir d'une démarche de sociologie clinique, montre comment l'expérience de la paternité confronte des hommes homosexuels à l'image de leur propre père. Sur la base d'une recherche clinique référée à la psychanalyse, l'article d'Alain Ducouso-Lacaze souligne comment, pour des sujets homosexuels aussi, le devenir parent réactualise les enjeux œdipiens et les amène à construire des liens susceptibles de soutenir la permutation symbolique des places.

Il s'agit de pistes de travail, bien sûr, mais elles mettent bien en évidence la spécificité de l'éclairage que peut apporter la référence psychanalytique sur les transformations actuelles de la famille et pas seulement sur l'homoparentalité.

Avec un risque toutefois : relever des analogies entre hétéroparentalité et homoparentalité peut conduire à perdre de vue le pôle de la dissemblance que suppose toute analogie et donc à ne percevoir que de l'identique.

L'homoparentalité est une situation qui est au-devant de l'actualité et – les articles de ce numéro le montrent – qui invite à questionner des processus qui ne concernent pas la seule homoparentalité, mais plus généralement la sexualité, les liens entre réalité, fantasme et imaginaire, le désir d'enfant, la parentalité vécue, imaginée, fantasmée... l'humain dans la diversité et la complexité de ses conduites, de ses désirs de ses rapports aux imagos parentales, mais aussi à la mort et plus généralement à la finitude.

La filiation est construite et non donnée et elle s'accompagne toujours de questionnement sur le montage symbolique de la paternité et de la maternité dans une société donnée, leur reproduction et leur transformation. La paternité et la maternité posent la question de savoir quels sont les ressorts et les enjeux de la procréation pour le sujet et pour le social. Cela suppose également de se demander comment et qui dans une société donnée a légitimité pour penser, faire avec les dimensions biologique, socio-affective, symbolique, imaginaire et fantasmatique du sujet et du citoyen et des liens avec les enjeux de la succession des générations.

Ce numéro explore l'homoparentalité du côté du parent entendu dans son individualité. L'article de Vecho, Schneider et Zaouche-Gaudron propose toutefois une méthodologie spécifique permettant d'appréhender le développement de l'enfant dans ce contexte.

Notre objectif est d'ouvrir des pistes de réflexions, de montrer la nécessité de mener des recherches à partir d'une pratique clinique et des recherches sur la question des couples homosexuels qui élèvent des enfants. Ce qui mènerait à une meilleure compréhension des processus que ce lien dans toutes ses dimensions met en jeu et de son impact sur les adultes et les enfants.

Dans l'actualité des pratiques, Monique Dupré la Tour montre la manière dont le handicap peut transformer la vie du couple et de la famille. La thérapie qu'elle évoque permet de saisir la manière dont la surcharge psychique que cet enfant implique pour tous les membres de la famille et les défenses mises en place révèlent les fragilités du couple et rendent nécessaires un travail d'élaboration, principalement de certaines collusions sur lesquelles s'est construit le couple. De son côté, Frédéric Caumont traite de la question de l'autorité dans une approche lacanienne. Via l'analyse de la paternité, l'auteur tente de repérer dans quel registre la paternité est effective. À partir de cela, il réinterroge la thèse du déclin de l'image paternelle et de ses consé-

quences sur le devenir de l'autorité. Enfin, Martin Blais propose une lecture sociologique théorique de l'individualisation et de la diversification des trajectoires de vie intime et sexuelle.

Alain Ducouso-Lacaze
Maître de conférences HDR université V. Segalen Bordeaux 2
3 ter, place de la Victoire, 33076 Bordeaux cedex
ducouso-lacaze@wanadoo.fr

Régine Scelles
Professeur, université de Rouen, laboratoire PRIS
Rue Lavoisier 76821 Mont-Saint-Aignan cedex
scelles@free.fr

BIBLIOGRAPHIE

- CADORET, A. ; GROSS, M. ; MECARY, C. ; PERREAU, B. 2006. *Homoparentalités : approches scientifiques et politiques*, Paris, PUF.
- FREUD, S. 1920. « Psychogenèse d'un cas d'homosexualité féminine », dans *Névrose, psychose et perversion*, 1997, 10^e édition, Paris, PUF.
- GODELIER M. 2005. *Les métamorphoses de la parenté*, Paris, PUF.